

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00953

Numéro SIREN : 532 021 722

Nom ou dénomination : A.D.N Action Documentaire Numérique

Ce dépôt a été enregistré le 07/10/2022 sous le numéro de dépôt 19886

A.D.N ACTION DOCUMENTAIRE NUMERIQUE
Société par actions simplifiée
au capital de 141 192 euros
Siège social : 24, rue Traversière
59700 MARCQ-EN-BAROEUL
RCS LILLE METROPOLE 532 021 722

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 08 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le Huit Septembre,
A 10 Heures,

La société **GROUPE 2J**, Société à responsabilité limitée au capital de 910 000 euros, ayant son siège social Rue de Lisbonne, 93110 ROSNY SOUS BOIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 804 324 705 RCS BOBIGNY,
Représentée par ses cogérants, Messieurs Gérard BENSIMON et Ghislain SERON,

Associée unique de la société A.D.N ACTION DOCUMENTAIRE NUMERIQUE,

Étant précisé que la société CABINET FORTIN, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informé des décisions devant être prises,

A pris la décision suivante relative à la *nomination d'un Directeur Général*.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, nomme en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat du Président :

Monsieur Gérard BENSIMON,
Demeurant 91, rue Jouffroy d'Abbans, 75017 PARIS,
Né le 28 Avril 1974 à LES LILAS (93260),
De nationalité française.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Gérard BENSIMON disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Gérard BENSIMON aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Gérard BENSIMON ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur **Ghislain SERON**,
Représentant la société GROUPE 2J,
Associée et Présidente,

Monsieur **Gérard BENSIMON**,
Représentant la société GROUPE 2J,
Associée et Présidente,